



Le 15 mai 2020

COVID -19

LE POINT SUR LES ECOLES AU TAMPON

Le gouvernement a décidé de prolonger l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juillet 2020. Le mardi 5 mai, le Sénat a adopté en première lecture, le projet de loi prorogeant la loi d'urgence sanitaire, après avoir été présenté samedi 2 mai en Conseil des ministres. L'Assemblée nationale, puis le Conseil constitutionnel ont validé définitivement la loi, publiée au Journal officiel du 12 mai 2020.

Réf. : Loi d'urgence N°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de COVID-19.

Il appartient au Maire, de par ses pouvoirs de police, de garantir la sécurité de ses administrés.

En date du 27 avril 2020, j'ai adressé un courrier à Madame la Directrice de l'Agence Régionale de Santé, demandant la réalisation de dépistage auprès des agents communaux et des personnels de l'Éducation nationale avant la rentrée scolaire afin de s'assurer qu'aucun adulte en présence des élèves ne soit porteur du virus.

En date du 29 avril 2020, nous avons reçu un courrier de réponse de Madame la Directrice de l'Agence Régionale de Santé, refusant de mettre en place un dépistage des personnels.

En date du 03 mai 2020, le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a édité un protocole sanitaire, imposant un strict respect de nombreuses prescriptions. **Après avoir longuement étudié ces prescriptions contraignantes, force est de constater qu'il nous est impossible de les appliquer dans nos écoles, dans un délai aussi court et sans moyens humains supplémentaires.**

Par conséquent, **les conditions ne sont pas réunies pour garantir un accueil en toute sécurité des élèves des écoles publiques maternelles, primaires et élémentaires et ceux de l'école privée Primaire Marthe Robin, sous contrat avec la ville.**

En date du 04 mai 2020, j'ai donc adressé un courrier à Monsieur le Préfet de la Réunion et un autre à Monsieur le Recteur de la Réunion, afin de leur notifier notre position concernant la non réouverture des écoles le 18 mai 2020 au Tampon.

Il convient de rappeler qu'à la rentrée scolaire 2019/2020, la commune du Tampon comptabilisait 10 366 élèves répartis dans 39 écoles publiques + 1 école privée sous contrat :

3 559 de niveau Maternelle (3 – 5 ans) et 6 807 de niveau Élémentaire (6 – 11 ans).

Selon plusieurs sondages des 2 circonscriptions académiques sur le territoire communal du Tampon, le nombre de parents n'ayant pas l'intention d'emmener leurs enfants à l'école le 18 mai était de l'ordre de 85 %.

Pour une reprise des activités, une lourde adaptation du fonctionnement des écoles se doit d'être mise en œuvre alors que les moyens n'existent pas.

RAPPEL ACTIONS GÉNÉRALES POUR RESPECTER LES NOUVELLES RÈGLES DE SÉCURITÉ SANITAIRE :

5 principes généraux dans le protocole sanitaire :

Le maintien de la distanciation physique

- de 1 mètre en permanence entre chaque individu, adulte ou enfant
- ET réaménagement de tous les mobiliers (classe, restauration)

L'application des gestes barrières

- en permanence,
- partout
- et pour tous (lavage des mains tout au long de la journée dès arrivée, dès activité, au moins 8 fois dans la journée, port du masque pour tous les adultes toute la journée, pas de positionnement en vis-à-vis, **ventilation systématique des pièces** pendant au moins 10 minutes entre chaque type d'activité)

La limitation du brassage des usagers

- créer et assurer une signalétique facile à comprendre et visible,
- filtrer les entrées et sorties,
- canaliser les flux,
- aménager les horaires d'arrivée et de sortie pour un échelonnement de présentiel des usagers,
- mettre en place un ou des circuit(s) de circulation,
- assurer un accès direct aux classes,
- éviter les croisements entre classes,
- entre niveaux, d'une même zone des bâtiments (ailes, étage...),
- appliquer strictement des circuits de circulation à sens unique ou avec priorisation de sens,
- mettre en place des zones d'attente dans les couloirs, dans les cours, aux abords des écoles,
- réorganiser les temps de pause (récréations par groupes de classes ou dans les salles de classe...).

L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels

Nettoyage et désinfection en privilégiant une stratégie de lavage-désinfection humide uniquement, **nettoyage complet et approfondi 1 fois par jour + désinfection plusieurs fois** tout le long de la journée dès usage et changement d'utilisateur, dans les espaces utilisés ou de passage (mobiliers, équipements et matériels)

- **désinfection de chaque matériel utilisé, chaque support pédagogique, des aires de jeux et équipements sportifs** si utilisés
- plus de prêt du matériel collectif entre utilisateurs ou désinfection des matériels si transfert à un autre élève,
- changement ou nettoyage des linges dès que nécessaire,
- évacuation très régulière des literies pour les plus petits qui font la sieste, usage limité des équipements personnels tels que doudous...,

Les sanitaires :

- aménagement de l'accès en respectant la distanciation d'1m entre chaque usager quitte à n'autoriser l'utilisation que d'1 WC sur 2,
- surveillance renforcée,
- **désinfection après chaque passage (toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, douches, poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, ...)**

La restauration scolaire :

- Mettre en place une organisation adaptée à l'effectif : démultiplication des services selon besoins (il faut compter 45 mn pour 1 service (**10 mn pour rentrer, 20 mn à table et 15 mn débarrassage**, nettoyage, sortie des élèves...))
- Organisation d'**un temps de lavage des mains pour tous**
- Aménagement des horaires pour permettre à tous une prise de repas en petit groupe (changement du créneau horaire de la pause méridienne qui passe de 12h-13h20 à **11h15-14h00** si nécessaire)
- Sens de circulation sans croisement dans la mesure du possible
- Organisation de tablées en respectant les distances et évitant les vis-à-vis
- Nettoyage et désinfection des sièges et tables des réfectoires après chaque utilisation
- Modification des règles d'usage des équipements collectifs

Sieste :

- Pas de dortoirs fixes existant dans les écoles du Tampon : les enfants de Petite Section et Moyenne Section dorment dans leur classe d'où **impossibilité du respect de l'espacement d'au moins un mètre**
- Organiser le ramassage du linge sale dans des sacs fermés pour remise très régulière aux parents

EPI et vêtements de travail :

- Lavage des mains avant et après le port des gants
- Masques de protection pour tous
- Port des EPI habituels et si contact avec les enfants **prévoir en plus des sur-blouses jetables**
- **Prévoir au moins 2 tenues pour une utilisation en roulement et un lavage quotidien au sein de l'école** si possible pour éviter le transport du virus
- Porter des vêtements couvrants
- Chaussures de travail différentes des chaussures de ville

Matériel, équipements et produits :

- Fourniture de savon en quantité suffisante / de gel hydroalcoolique (et de serviette papier à usage unique) pour tous usagers
- Réévaluation des besoins en équipement, commandes et installations des supports (notamment pour répondre aux augmentations de fréquences et quantités du lavage des mains)
- Utilisation d'un produit nettoyant et d'un produit désinfectant virucide :

L'information, la communication et la formation doivent être claires et régulières

- pour les personnels, les élèves, les familles et les intervenants ponctuels ou régulières,
- à la reprise des activités
- puis très régulièrement (gestes barrière, règles de distanciation physique, port du masque + éléments d'information du dispositif sanitaire – actions et moyens matériels et humains mis en place, détail et quantité, méthodologie, protocoles...)

EXCEPTION :
**Dispositif d'accueil des enfants des personnels soignants
ou de ceux participant à la lutte contre cette pandémie,
sans autre mode de garde**

Au Tampon, en accord avec le Rectorat, 4 écoles ont proposé ce service public d'accueil exceptionnel **des enfants des personnels soignants** lors du confinement, du 23 mars au 30 avril 2020 :

- l'école primaire Vincent Séry à Trois-Mares,
- l'école maternelle Jules Ferry au centre-ville,
- l'école élémentaire Jules Ferry au centre-ville
- et l'école primaire Edgar Avril à la Plaine des Cafres.

Ce dispositif exceptionnel sera reconduit à compter du lundi 18 mai.

Il est remis en place tel que connu précédemment, dans les 4 mêmes écoles, aux mêmes horaires et dans la limite du même nombre d'enfants accueillis.

Comme précédemment, les agents communaux veilleront à l'entretien des locaux (désinfection de mi-journée et nettoyage du soir), à la gestion de la pause méridienne de 12h00 à 13h20 (distribution des repas chauds à midi puis surveillance des enfants jusqu'à 13h20).

Une ATSEM sera également présente pour assister l'enseignant de maternelle.

Les membres de l'Education nationale auront à charge l'accueil et la sortie des enfants ainsi que leur prise en charge pédagogique de 8h20 à 12h et de 13h20 à 16h.

N'étant plus en période de confinement et chacun étant libre de se déplacer dans la limite du raisonnable, ces 4 écoles fermeront à 16h00.